

[Text]

Taking from our aboriginal rights position paper, at the outset let us first understand:

from time in memory, our forefathers have lived in this land. This is our land. This is our home. Our history and our allegiance is to this land and to no other. Today, we still live in this land that belonged to our forefathers; that still belongs to us and that we will pass on to our children yet unborn. Our existence in this land predates the coming of European explorers and immigrant settlers. Our existence in this land predates the establishment of colonial settlements and governments by Europeans. Our existence in this land predates the Confederation of Canada.

Before the English and French came, we were here. We are a pre-Confederation nation of peoples.

Prior to the coming of the European immigrants, our ancestors exercised all the prerogatives of nationhood. We had our land and our own system of land holding. We made and enforced our own laws in our own ways. The various tribal nations dealt with one another according to accepted codes. We respect our distinctive languages. We practice our own religious beliefs and customs. We develop our own set of cultural habits and practices according to our particular circumstances. We, in fact, had our own social, political, economic, educational and property systems. We exercise the rights and prerogatives of a nation and the existence as a nation.

It was as nations our forefathers dealt with the European immigrants. It is as nations we exist today. It is our desire and intent to continue to exist as a nation of Micmacs.

As nations of Indian peoples or Indian nations, our rights and entitlements to this land were inherited from our forefathers. Our rights to the ownership of the land precede and supercede the claims upon our lands by the Europeans. We have prior rights of ownership by prior occupation and rightful inheritance. Our ownership and entitlements to this land does not arise by virtue of any rights granted to us by foreign sovereigns of the Europeans or their succeeding governments; rather, the European immigrants and their descendants live in this land by virtue of the rights we granted them. The rights were granted them merely the rights to use and share the lands with us.

Vast portions of this land still remain Indian land. Our continued ownership and rightful use of our lands has not been terminated. Even though succeeding governments of our European immigrants attempt to dispossess us by seizing and claiming all our lands, we maintain the European peoples and their succeeding governments have not, at any time or in any way, rightfully acquired these lands. We further maintain we are deserving of the recognition, restoration and compensation for the wrong seizure of our lands and resources thereon. We will continue to inhabit, occupy and use these lands for our survival and subsistence according to the rights we have inherited from our forefathers.

[Translation]

Dans le document portant sur les droits ancestraux, dès le départ, il faut bien comprendre ce qui suit:

Depuis des temps immémoriaux, nos ancêtres ont vécu ici. C'est notre pays. C'est notre foyer. Notre histoire et nos allégeances sont ici et vis-à-vis de ce pays et nulle part ailleurs. À l'heure actuelle, nous continuons de vivre sur les terres qui appartiennent à nos ancêtres, qui sont toujours les nôtres et que nous léguerons à nos enfants ainsi qu'aux générations à venir. Nous étions ici bien avant les explorateurs européens et bien avant les colons également. Nous vivions ici avant la colonisation et avant que les Européens établissent un gouvernement. Nous étions ici avant la Confédération du Canada.

Avant l'arrivée des Anglais et des Français, nous étions là. Les Indiens formaient une nation avant la Confédération.

Avant l'arrivée des immigrants européens, nos ancêtres exerçaient tous les pouvoirs d'une nation. Nous avions nos terres et notre propre système de propriété. Nous avons élaboré et fait respecter nos propres lois, selon nos coutumes. Les différentes nations tribales traitaient entre elles en vertu de codes qu'elles avaient communément acceptés. Nous respectons la diversité des langues indiennes. Nous avons nos propres croyances religieuses et nous respectons nos différentes coutumes. Nous avons développé nos propres règles et pratiques culturelles compte tenu de la façon dont nous vivions. En fait, nous avions nos propres systèmes, social, politique, économique et éducatif. Nous exerçons les droits et les prérogatives d'une nation et nous assumons notre existence en tant que nation.

C'est en tant que nation que nos ancêtres ont traité avec les immigrants européens. C'est en tant que nation que nous vivons aujourd'hui. Nous voulons et nous avons l'intention de continuer d'exister en tant que nation Micmac.

En tant que nations indiennes, nos droits sur cette terre nous ont été légués par nos ancêtres. Nos droits à la propriété foncière ont préséance sur les revendications de nos terres par les Européens. Étant donné que nous étions là avant et que ces terres nous ont été léguées, nos droits à la propriété ont préséance. Le droit à la propriété et les titres que nous avons sur ces terres ne découlent pas de droits qui nous ont été conférés par des souverains européens ou leurs gouvernements, au contraire, les immigrants européens et leurs descendants vivent ici grâce aux droits que nous leur avons conférés. Nous ne leur avons accordé que des droits d'usage et de partage de nos terres.

D'immenses étendues de terre sont toujours des territoires indiens. Notre droit de propriété et l'utilisation que nous faisons de ces terres de plein droit existent toujours. Même si les gouvernements des immigrants européens ont essayé de nous déposséder en saisissant et en revendiquant nos terres, nous affirmons que les peuples d'Europe et leurs gouvernements n'ont jamais acquis ces terres de façon légitime. Nous affirmons également que l'on doit reconnaître notre droit légitime de propriété et, en outre, nous dédommager pour nous avoir dépossédés de nos terres et des ressources qui s'y trouvent. Nous continuerons de vivre et d'utiliser ces terres pour assurer notre survie en conformité des droits que nous ont légués nos ancêtres.